



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

PROFESSIONNELS

Informations pratiques
pour l'accès aux déchèteries

**MISE À JOUR SUITE
AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 JUILLET 2017**



Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc
04 50 78 12 10
dechets@ccpmb.fr
www.ccpmb.fr

avec le soutien de

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



UNE SEULE INSCRIPTIONS

pour 4 déchèteries

- 1 **Inscrivez-vous directement sur www.ccpmb.fr** ou remplissez le formulaire d'inscription à retirer dans l'une des 4 déchèteries ou à télécharger sur www.ccpmb.fr
- 2 **Ajoutez un justificatif de localisation** de l'entreprise et une **copie de la (des) cartes grises** des véhicules utilisés.
- 3 **Renvoyez le dossier à :**
Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
648 chemin des Prés Caton
74190 Passy
ou à dechets@ccpmb.fr

PROCÉDURE

- 1 Présentez votre véhicule à l'entrée d'une déchèterie.
- 2 Identifiez sur la borne le type de déchets à déposer.
Les gardiens vérifieront systématiquement pour limiter les erreurs et optimiser la qualité des dépôts.
- 3 Entrez dans la déchèterie à l'ouverture de la barrière.



Nombre **illimité** de véhicules par entreprise autorisés à accéder aux déchèteries.

6

6 passages gratuits par an pour les professionnels du territoire utilisant le même véhicule pour leurs activités professionnelles et personnelles



Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.



Les professionnels établis hors du Pays du Mont-Blanc, doivent fournir une attestation confirmant que le chantier se déroule à Cordon, Combloux, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint Gervais et Sallanches ou Servoz.

À télécharger sur www.ccpmb.fr

TARIFS (par passage)

	PROFESSIONNELS			
	CCPMB		hors territoire	
	0 à 3 m ³	> 3 m ³	0 à 3 m ³	> 3 m ³
<i>Cartons / Ferrailles / Verre / Emballages recyclables / Déchets électriques ou électroniques / Néons et ampoules / Huiles végétales</i>	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<i>Déchets verts</i>	15 € HT	5 € HT / m ³	57 € HT	19 € HT / m ³
<i>Incinérables / Encombrants / Gravats / Bois / Plâtre</i>	45 € HT	15 € HT / m ³	57 € HT	19 € HT / m ³

Pas de modification de tarif pour les professionnels qui ne sont pas originaires du territoire.

Pour les autres déchets, rapprochez-vous des spécialistes du traitement des déchets professionnels.

SUIVI DES DÉPENSES

- La tarification s'applique au passage de chaque véhicule à **partir du 15 septembre 2017**
- Un compte entreprise vous permet de suivre votre consommation (nombre de véhicule, d'utilisateurs, de passage...)
- La facture est adressée à l'entreprise à la fin du mois
- Le paiement en ligne ou par prélèvement est à privilégier

CAS PARTICULIERS



Les professionnels du bois qui s'engagent dans une démarche exemplaire :

- Ne plus brûler les déchets issus de leur activité
- Modifier ou remplacer leur mode de chauffage

pourront déposer gratuitement leurs déchets bois en déchèterie après signature d'une convention avec la CCPMB.



L'accès aux déchèteries reste gratuit pour les associations et administrations publiques du territoire.

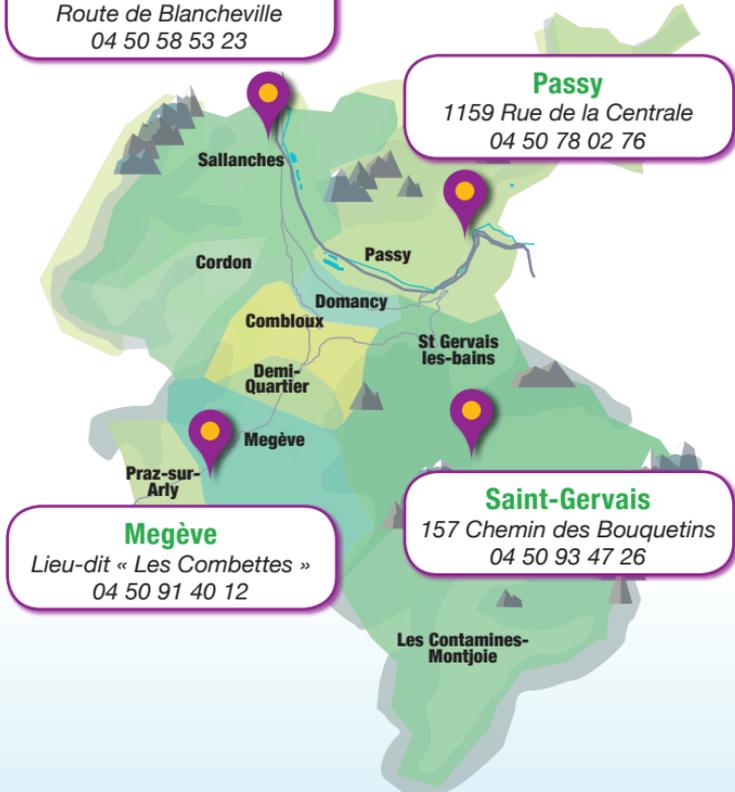
Renseignez-vous auprès du service déchets

Sallanches

Route de Blancheville
04 50 58 53 23

Passy

1159 Rue de la Centrale
04 50 78 02 76



Megève

Lieu-dit « Les Combettes »
04 50 91 40 12

Saint-Gervais

157 Chemin des Bouquetins
04 50 93 47 26

MEGÈVE

PASSY

SALLANCHES

SAINT-GERVAIS

AVRIL À OCTOBRE				
Lun.		14h - 19h		
Mar.			8h - 12h 14h - 18h30	
Mer.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	9h - 12h 14h - 19h		10h - 12h 14h30 - 19h
Jeu.				
Ven.			8h - 12h 14h - 18h	
Sam.				
Dim.			9h - 12h	10h - 12h
NOVEMBRE À MARS				
Lun.		14h - 18h		
Mar.				14h - 18h
Mer.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	9h - 12h 14h - 18h	8h30 - 12h 13h30 - 17h	10h - 12h 14h - 18h
Jeu.				14h - 18h
Ven.				
Sam.				10h - 12h 14h - 18h
Dim.			10h - 12h	

Fermées les jours fériés

Plus d'informations www.ccpmb.fr / rubrique déchets